

PAMIERS le 13 janvier 2022

Frédérique Thiennot – Maire

Place du Mercadal – BP 70167
09101 PAMIERS CEDEX
Tél : 05 61 60 95 00
Dossier suivi par Valérie VAELLO
valerie.vaello@ville-pamiers.fr

Parents d'élèves

N/Réf. : CAB/MR/VV-22/01-0056

Madame, Monsieur,

A la rentrée de septembre 2021, la ville de Pamiers a revu les prix des repas servis à la cantine pour qu'ils soient adaptés aux revenus de chacun.

Pour près des 2/3 des familles appaméennes, ce prix a baissé alors que nous avons été classés par l'entreprise Ecocert parmi les trois meilleures cantines d'Occitanie, avec la qualification « restaurant exemplaire ».

Malgré ces efforts collectifs pour garantir à la fois le prix et la qualité, malgré les relances, beaucoup de parents ont choisi de ne rien payer du tout, ce qui fait que la moitié des élèves inscrits mangent chaque jour aux frais de l'autre moitié.

Cela ne peut plus durer.

D'abord parce qu'il s'agit d'un gaspillage énorme d'argent public : 6.000 € de repas commandés et préparés sont gaspillés chaque mois, 277.000 € sur ces dernières années – record de France ! Ensuite parce que les familles qui respectent les règles paient deux fois : à la cantine pour leur enfant, par leurs impôts pour combler le trou laissé par les autres.

En conséquence, la ville de Pamiers prend donc les mesures suivantes :

- Dès maintenant, les familles qui ont de véritables difficultés financières pour payer la cantine sont invitées à se mettre en rapport avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Une solution sera proposée à chacun au cas par cas ;
- A la rentrée des vacances de février, les familles qui n'auraient pas payé la restauration scolaire, alors qu'elles n'ont pas de difficultés financières, devront récupérer leur enfant en fin de matinée.

Les agents de la ville de Pamiers présents dans les écoles sont à la disposition de tous ceux qui en ont besoin pour les aider à régulariser leur situation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Frédérique THIENNOT